

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	14	14 + 1 pouvoir

Date de convocation
17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, FOFANA Mohamed, GUICHON Anne, GUYARD Céline, JACQUES Jessica, LALLEMENT Martine, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, OUY Marcel, PETIT Christophe, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : **MARTINET Aurélie pouvoir donné à BAUDOIN Jean-Marie.**

Monsieur ROUCHAUSSE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le renouvellement de l'autorisation environnementale des opérations de dragage.

N° de délibération : 40_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	1	15	0	0	0

Le Maire informe les membres présents qu'une enquête publique est en cours pour le renouvellement de l'autorisation environnementale des opérations de dragage et des sédiments du lot A de la direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval des Voies navigables de France.

Il rappelle que ces opérations ont pour but de préserver les cours d'eau et d'en assurer leur entretien. Il souligne que les entretiens sont nécessaires afin que les cours d'eau puissent assurer leur rôle de drainage.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2026/02/DCSE/BPE/E du 26 mars 2026 portant ouverture d'enquête publique relative au renouvellement de l'autorisation des opérations de dragage et de gestion des sédiments du lot A de la direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval des Voies Navigables de France,

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Considérant les prescriptions formulées par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France,

Considérant que les opérations de dragage sont nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau sur le long terme,

Considérant la compétence dévolue aux services des Voies Navigables de France en matière d'entretien fluvial,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Précise que le projet de renouvellement d'autorisation environnementale des opérations de dragage tel que présenté n'appelle aucune observation particulière.

Emet un avis favorable au renouvellement de l'autorisation environnementale.

Charge le Maire d'assurer la publicité de la présente décision auprès des autorités compétentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



Denis DE CHILLOU DE CHURET
2026.05.11 17:45:46 +0200
Ref:10985813-16563553-1-D
Signature numérique
le Maire

Denis DE CHILLOU DE CHURET